

SÉNAT



SENATE

CANADA

# DÉBATS DU SÉNAT

---

2<sup>e</sup> SESSION

•

41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

•

VOLUME 149

•

NUMÉRO 156

---

## L'ÉTUDE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE ET D'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE SECONDE DANS UN CONTEXTE DE DUALITÉ OU DE PLURALITÉ LINGUISTIQUE

Adoption du sixième rapport du Comité  
des langues officielles et demande  
de réponse du gouvernement

Discours de

l'honorable Joan Fraser  
au nom de  
l'honorable Claudette Tardif

Le vendredi 19 juin 2015

## LE SÉNAT

Le vendredi 19 juin 2015

### L'ÉTUDE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE ET D'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE SECONDE DANS UN CONTEXTE DE DUALITÉ OU DE PLURALITÉ LINGUISTIQUE

ADOPTION DU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
DES LANGUES OFFICIELLES ET DEMANDE  
DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

**L'honorable Joan Fraser (leader adjointe de l'opposition) :** Chers collègues, comme vous le savez, la présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, la sénatrice Tardif, a dû s'absenter. Cependant, avant de quitter la Chambre, elle m'a demandé de lire son discours au sujet de ce rapport. Veuillez excuser mon accent, c'est maintenant Claudette Tardif qui vous parle.

J'aimerais tout d'abord souligner la contribution de la sénatrice Fortin-Duplessis, vice-présidente du comité. C'est animé par sa détermination à promouvoir le bilinguisme des jeunes Canadiens que le comité a entrepris cette importante étude.

Par la suite, la sénatrice Tardif remercie les mêmes personnes que la sénatrice Fortin-Duplessis a remerciées, soit les membres du comité, les membres du personnel, qui sont excellents, ainsi que les témoins. Je poursuis donc avec le discours de la sénatrice Tardif.

Au printemps 2013, les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles entreprenaient une étude au sujet des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde. On sait que plusieurs pays ont mis en place des systèmes qui reconnaissent officiellement le bilinguisme ou le plurilinguisme.

En tenant compte des réalités sociodémographiques en évolution et de la volonté de plus en plus évidente de promouvoir la diversité linguistique et culturelle, le comité a choisi d'examiner les pratiques, les politiques et les systèmes au Canada conçus pour favoriser la promotion et l'apprentissage des langues officielles.

Ce rapport esquisse le portrait de l'enseignement du français langue seconde à l'extérieur du Québec et de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec.

En 2011-2012, 2,4 millions de jeunes Canadiens apprenaient le français ou l'anglais comme langue seconde dans les écoles primaires et secondaires du pays. Au Québec, des projets-pilotes ont vu le jour à partir de 2011 pour l'enseignement intensif de l'anglais en cinquième et sixième années. De plus, 62 000 élèves ont participé à ces programmes intensifs de français à l'extérieur du Québec. Près de 350 000 jeunes anglophones étaient inscrits à des programmes d'immersion en langue française dans toutes les provinces du Canada.

[Traduction]

Même si les chiffres sont en hausse pour les programmes spécialisés, le pourcentage d'élèves des écoles publiques inscrits dans un programme de français de base a diminué comparativement à il y a 20 ans, passant de 53 p. 100 en 1991 à 44 p. 100 en 2011.

[Français]

Cette diminution est effectivement fort préoccupante. De plus, le comité sénatorial déplore la baisse de la proportion de jeunes Canadiens qui sont en mesure de soutenir une conversation en français et en anglais. En 2011, 22,6 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans avaient une connaissance des deux langues officielles, ce qui représente une baisse. Effectivement, de 2001 à 2011, le taux passe de 23,9 p. 100 à 22,6 p. 100.

Cette diminution doit être prise très au sérieux. Les constats de cette étude ont permis au comité de cerner certains obstacles qui freinent la croissance du bilinguisme au Canada et de présenter des recommandations pour augmenter le taux de bilinguisme dans notre pays.

Il en ressort de nombreux obstacles à surmonter, tels que l'accès inéquitable à des programmes d'enseignement de langue seconde; le manque de ressources pédagogiques; la pénurie d'enseignants et le manque de soutien à leur formation; l'absence d'un cadre commun canadien favorisant une pédagogie adaptée à l'enseignement de la langue seconde; l'accès à des programmes; ainsi que le fait que les besoins des immigrants sont absents de la mise en œuvre des programmes de français langue seconde.

En vue d'améliorer la situation, le comité propose dix recommandations au gouvernement fédéral qui sont axées sur quatre domaines : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement.

[Traduction]

Il faut agir immédiatement sur deux fronts. Premièrement, les programmes de langue seconde doivent être accessibles à tous et partout. Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit encourager le public et le milieu des affaires à promouvoir l'utilisation des deux langues officielles et il doit lancer une campagne nationale de sensibilisation pour encourager les Canadiens à apprendre les deux langues officielles du Canada.

[Français]

Ensuite, il y a lieu de fixer des objectifs clairs et ambitieux pour l'avenir afin d'assurer une maîtrise accrue des langues officielles au sein de la population, en particulier chez les jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans, d'ici 2018.

Il faudrait que Patrimoine Canada joue un rôle de chef de file pour convaincre ses homologues provinciaux et territoriaux d'adopter une cible nationale précise. La discussion devrait être menée avec les principaux acteurs du milieu : les organisations langagières, les conseils scolaires et les enseignants. La cible fixerait des objectifs mesurables à atteindre d'ici 2018, année à laquelle viendra à échéance la Feuille de route pour les langues officielles du Canada.

Le comité estime que le gouvernement fédéral doit assurer la promotion active du bilinguisme et qu'il doit mieux faire connaître les avantages du bilinguisme et agir comme champion pour amener l'ensemble des partenaires à développer une stratégie pancanadienne d'apprentissage des langues officielles. En se fondant sur les témoignages entendus, cette stratégie pourrait s'articuler de plusieurs façons : en

assurant un accès partout et pour tous aux cours offerts dans l'une ou l'autre des langues officielles; en valorisant la profession d'enseignant des langues secondes; en appuyant les établissements postsecondaires afin qu'ils offrent davantage de programmes en français; et en adoptant un cadre canadien commun de référence pour les langues lié à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des compétences langagières au Canada. Un élément motivateur important pour la rétention des élèves serait l'augmentation du nombre de programmes d'échanges pour les élèves et les enseignants. Il faut encourager les pratiques novatrices en s'inspirant de nouvelles approches pédagogiques. Le gouvernement doit jouer un rôle actif en soutenant la recherche axée sur les pratiques novatrices, tout en assurant la diffusion des résultats, en offrant un financement équitable et durable, et en améliorant la reddition de comptes.

Tout au long de notre étude en comité, les témoins nous ont confirmé que le bilinguisme procurait de nombreux avantages, que ce soit sur le plan social, économique ou cognitif, et qu'il s'agissait d'une valeur ajoutée dont tous les Canadiens devraient pouvoir bénéficier.

Le comité trouve donc important de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent pour renforcer le statut et l'égalité des deux langues officielles au Canada. Le

Canada, fort du bilinguisme accru de sa population, ne pourra que mieux se démarquer à l'échelle mondiale.

• (1320)

Permettez-moi de citer la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, qui s'est exprimée ainsi :

L'apprentissage du français hors Québec fait partie de l'identité nationale de notre pays. Ce n'est pas seulement une question de vouloir apprendre le français à titre d'intérêt personnel. Cela fait partie d'un projet plus grand qui est important pour nous tous en tant que pays.

Honorables sénateurs, à l'aube du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne, le Canada doit emboîter le pas pour que le bilinguisme reprenne la place qui lui revient à titre de valeur fondamentale dans l'ensemble du pays. Je vous recommande vivement d'appuyer cette motion et d'adopter ce rapport. Merci.

C'était la fin du discours de la sénatrice Tardif. Je voudrais, moi aussi, ajouter quelques mots et féliciter la sénatrice Fortin-Duplessis du travail qu'elle a accompli ici, et tout au long de sa carrière. Je lui souhaite une très belle retraite, heureuse et active. Bonne chance.

**Des voix : Bravo!**

---